

Arrêté N° MA-ART-2024-155

OBJET : Arrêté de circulation temporaire, route barrée, 2-10 rue du 12 juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, du vendredi 12 juillet à 12h00 jusqu'au samedi 13 juillet à 15h00.

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le feu d'artifice du 13 juillet 2024 ;

Vu les estivales du Pré-Bocage organisées tous les samedis de l'été ;

Considérant la demande présentée par **Anne-Sophie Villeroy, Responsable du service culture de Pré-Bocage Intercom**, d'organiser un spectacle de rue, 2-10 rue du 12 juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, à partir du vendredi 12 juillet à 12h00 jusqu'au samedi 13 juillet à 15h00 ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du vendredi 12 juillet à 12h00 jusqu'au samedi 13 juillet à 15h00, la route est barrée du 2 au 10 rue du 12 juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay.



Article 2 : La commune est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis (BUS VERTS),
- Le responsable des services techniques de Les Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le responsable des Voyages de l'Odon,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- **Anne-Sophie Villeroy, Responsable du service culture de Pré-Bocage Intercom.**

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 10 juillet 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON